



Je n'est plus que la moitié de mon jour de congé

Par **Dodine68**, le **07/04/2010** à **08:28**

Bonjour, je m'appelle Amandine et j'ai 18 ans en septembre et je suis en CDI. Je vous écris car, l'une de mes collègue va se faire opérée et une autre a démissionné et part fin du mois. M'a patronne m'a donc dis que je n'aurais plus que le lundi matin de congé au lieu du lundi matin et du vendredi apres-midi, du temps que ma collègue opérée ne sera pas en état de revenir travaillé, donc pendant presque 5 mois. A-t-elle droit de me privé de la moitié de mon jour de congé ? Car je pense que si je n'ai pas droit à mon jour total de congé, elle ne me laissera pas prendre de vacance non plus..

Merci de votre réponse.

Par **miyako**, le **07/04/2010** à **10:05**

bonjour,
donnez nous un peu plus de précisions, impossible de vous répondre .
Où travaillez vous ,dans quelle branche en temps plein ou temps partiel? quels horaires?
amicalement vôtre
suji Kenzo

Par **Dodine68**, le **07/04/2010** à **12:56**

Je travaille dans un magasin pour bébé en tant que vendeuse. Je fais un temps pleins donc 35 heures par semaine.

Mes horaires sont :

Matin - Apres-midi :

Lundi: libre - 14h 19h

Mardi: 9h 12h - 15h 19h

Mercredi: 9h 12h - 15h 17h45

Jeudi: 9h 12h - 15h 19h

Vendredi 9h 12h - libre (en temps normal)

Samedi: 10h 12h - 14h 18h